

Appel à projet 2022-5

DIM PAMIR

Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience

Texte d'orientation

Date de lancement de l'appel : 13 avril 2022

Date de clôture de l'appel : 31 octobre 2022

Dépôt des projets : <https://pamir-aap22-5.sciencescall.org/>

Contact : pamir-admin@groupe.renater.fr

Sommaire

1. Présentation et objet de l'appel.....	2
1.1. Portage et partenaires du projet.....	2
1.2. Lien avec le DIM MAP ou le DIM PAMIR.....	2
1.3. Interventions des porteurs du DIM PAMIR et de la Région Ile-de-France.....	2
1.4. Production scientifique.....	2
1.5. Engagements en matière de citation et de communication.....	3
1.6. Mise à disposition du dossier en vue de la production d'analyses statistiques.....	3
1.7. Financement et cofinancement, établissement gestionnaire de la subvention.....	3
1.8. Langue.....	3
1.9. Signatures.....	3
1.10. Charte de nommage des fichiers constituant le dossier.....	4
1.11. Composition du dossier.....	4
2. Calendrier.....	4
3. Processus de sélection des projets – éligibilité et évaluation.....	4
3.1. Critères d'éligibilité.....	4
3.2. Critères d'évaluation.....	5
4. Versement de la subvention, suivi, reporting financier et rapport scientifique.....	5

1. Présentation et objet de l'appel

Le DIM Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience (PAMIR) lance l'appel à projet AAP 2022-5, au fil de l'eau. Il finance le soutien à des colloques, rencontres, symposiums, écoles d'été, ayant une dimension interdisciplinaire et internationale, et qui peuvent concourir ainsi à asseoir la dimension internationale du DIM. L'événement doit se dérouler en région Ile-de-France. Le montant de l'aide est plafonné à 4 000 euros HT. Le cadrage de l'événement doit s'inscrire dans plusieurs des axes méthodologiques et plusieurs champs thématiques du DIM.

Axes méthodologiques

- Innovations instrumentales et expérimentales
- Données et méthodes numériques
- Pratiques patrimoniales et histoires des collections
- Diagnostic, prévision du comportement et stratégies de remédiation

Champs thématiques

- Objets : production, circulation, usages
- Enregistrements biologiques, climatiques et environnementaux anciens
- Matériaux artistiques : la fabrique de l'art

1.1. Portage et partenaires du projet

Définitions

1. Membre du DIM = laboratoire / institution / acteur socio-économique
2. Membre académique du DIM = laboratoire / institution
3. Portage d'un projet = chaque projet est piloté par un porteur, associé éventuellement à un coporteur, auquel peuvent se rajouter des partenaires.

Le partenariat du projet doit respecter un certain nombre de conditions, décrites dans la section 3. L'adjonction de partenaires extérieurs au DIM est possible.

1.2. Lien avec le DIM MAP ou le DIM PAMIR

Seront financés prioritairement les projets incluant dans le programme de l'événement des présentations de projets soutenus par le DIM Matériaux anciens et patrimoniaux ou par le DIM Patrimoines matériels (présentation orale, poster, etc.). Pour les événements les plus importants, les mesures encourageant la participation des communautés scientifiques franciliennes seront appréciées.

1.3. Interventions des porteurs du DIM PAMIR et de la Région Ile-de-France

Le porteur de projet doit proposer aux porteurs du DIM PAMIR et aux services compétents de la Région d'intervenir lors de l'ouverture ou de la clôture de l'événement.

1.4. Production scientifique

Les communications/productions scientifiques des personnes impliquées dans le partenariat du projet, de même que les interventions des personnes associées à des projets financés par le DIM MAP ou le DIM PAMIR devront être obligatoirement référencées dans HAL (<https://hal.archives-ouvertes.fr/>) et devront être signalées à l'équipe administrative du DIM pour qu'elles soient répertoriées dans la collection HAL du DIM à l'adresse pamir-science-ouverte@groupes.renater.fr.

1.5. Engagements en matière de citation et de communication

- Le soutien apporté par le DIM PAMIR devra impérativement être indiqué dans toute communication écrite ou orale faite autour du projet financé par la phrase suivante : « Projet soutenu par la Région Ile-de-France dans le cadre du Domaine d'intérêt majeur « Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience » » ou « This work was supported by the Paris Ile-de-France Region – DIM “Patrimoines matériels – innovation, expérimentation et résilience” ».
- Le comité d'organisation de l'événement sera en relation avec l'équipe administrative du DIM pamir-admin@groupe.renater.fr, pour les relais en matière de communication : réseaux sociaux ou autres médias.
- Dans les supports de communication de l'événement, le logo du DIM ainsi que celui de la Région devront figurer.
- De même, dans les présentations orales ou par affiches des partenaires du présent projet ou bien des autres intervenants financés par le DIM, le logo du DIM ainsi que celui de la Région devront figurer.
- Les porteurs et partenaires du projet s'efforcent de participer à toutes les journées organisées par le DIM.
- Le porteur s'engage à mettre à la disposition du DIM, les éléments (présentations, images) nécessaires à sa communication (site internet, illustrations, etc.).

1.6. Mise à disposition du dossier en vue de la production d'analyses statistiques

Si le projet est soutenu, le partenariat du projet autorise l'équipe du DIM à analyser l'ensemble des éléments du dossier après anonymisation, de manière à produire des analyses statistiques.

1.7. Financement et cofinancement, établissement gestionnaire de la subvention

- La demande de financement peut être associée à des cofinancements, ce qui est vivement encouragé. Dans ce cas, les cofinanceurs et les montants attendus doivent être précisés. L'obtention d'un soutien du DIM dans le cadre d'un cofinancement indiqué dans le projet peut être conditionnée à l'obtention réelle du cofinancement indiqué.
- Sauf cas particuliers (par exemple équipes d'accueil, laboratoires pour lesquels le CNRS n'est pas cotutelle, etc.), ou cas exceptionnels à motiver, l'établissement gestionnaire de la subvention sera le CNRS. L'établissement gestionnaire de la subvention signe obligatoirement le fichier de signatures. L'établissement gestionnaire recrute le doctorant.
- Il est obligatoire d'indiquer les liens que le projet aurait avec des projets financés antérieurement par le DIM Matériaux anciens et patrimoniaux.

1.8. Langue

Le projet peut être rédigé indifféremment en français ou en anglais.

1.9. Signatures

Dans le fichier de signatures, trois signatures sont demandées **pour chacune des entités constituant le partenariat (porteur, coporteur(s), partenaire(s))** :

- Colonne 1 : le scientifique
- Colonne 2 : le directeur de l'entité (laboratoire, institution, acteur socio-économique)
- Colonne 3 : le représentant légal de l'établissement duquel relève l'entité (organisme de recherche, université, etc.)

Attention : l'établissement qui recevra le soutien financier doit obligatoirement signer.

1.10. Charte de nommage des fichiers constituant le dossier

Les fichiers constituant le dossier devront **impérativement** respecter la charte de nommage suivante :

acronyme du projet_PAMIR AAP 2022-5_projet.pdf (ou .doc ou .docx)

acronyme du projet_PAMIR AAP 2022-5_signatures.pdf (ou .doc ou .docx)

acronyme du projet_PAMIR AAP 2022-5_photo.pdf (ou .jpg ou .png)

Si besoin est : *acronyme du projet_PAMIR AAP 2022-5_crédit-photo.pdf* (ou .docx ou .doc)

Si besoin est : *acronyme du projet_PAMIR AAP 2022-5_annexes.pdf* (ou .doc ou .docx)

Ces fichiers sont à déposer sur la plateforme d'appel à projet : <https://pamir-aap22-5.sciencescall.org/>. Un message accusant réception du dépôt du dossier vous est envoyé.

Vous pouvez modifier votre dossier jusqu'à la date limite de l'appel à projet. Une fois votre dossier déposé, nous vous conseillons de faire une dernière vérification : vous assurer que tous les fichiers requis sont bien présents sur la plateforme.

1.11. Composition du dossier

1. La présentation du projet
2. Les signatures
3. Une photographie illustrant le projet, qui sera utilisée sur le site et dans les rapports du DIM PAMIR, dans l'hypothèse où le projet serait retenu
4. Les éventuelles pièces justificatives nécessaires

2. Calendrier

Etape 1	Lancement AAP 2022-5 Clôture de l'AAP 2022-5	13 avril 2022 31 octobre 2022
Etape 2	Soumission des projets au fil de l'eau	
Etape 3	Analyse de la recevabilité des dossiers Expertise et évaluation Sélection des projets	Les dossiers sont instruits au fil de l'eau par le Comité de pilotage (Copil) du DIM. Les résultats sont rendus publics à l'issue de cette évaluation.

3. Processus de sélection des projets – éligibilité et évaluation

- L'éligibilité des dossiers est examinée par l'équipe administrative du DIM et son Comité de pilotage (Copil).
- Le Copil se réserve le droit de demander des compléments d'information dans le but de faciliter les actions d'expertise et d'évaluation des projets déposés.
- Le Copil statue sur le classement des projets.

3.1. Critères d'éligibilité

Les critères d'éligibilité des dossiers correspondent aux points suivants :

- Complétude du dossier selon le format demandé
 - Le dossier de soumission **complet** doit être déposé dans les délais et sous le format demandé (fichiers requis, nommage des fichiers, nombre de pages, etc.).
- Dépenses éligibles
 - Toutes les dépenses nécessaires au bon déroulement de l'événement sont éligibles. Par contre, les dépenses associées à des publications (publication des actes par exemple) ne sont pas éligibles.

- Le montant maximal accordé s'élève à 4 000 euros HT.
- Les dépenses éligibles sont postérieures au 1^{er} janvier de l'année de la subvention régionale utilisée pour financer le projet (en cas de doute, prendre contact avec l'équipe administrative du DIM).
- Localisation
 - L'événement se déroule en région Ile-de-France
- Partenariat du projet
 - Le projet est porté obligatoirement par un **membre académique du DIM**
 - Si le partenariat est constitué d'un seul membre du DIM, alors le porteur doit adjoindre au dossier des lettres d'intérêt émanant d'autres membres du réseau
- Signatures
 - Le fichier de signatures est complet à la date de dépôt du dossier sur la plateforme

3.2. Critères d'évaluation

L'évaluation des projets s'appuie sur les critères suivants :

- L'orientation scientifique de l'événement et son positionnement du projet dans le contour scientifique du DIM
- La qualité scientifique du programme proposé
- Sa dimension internationale et sa dimension interdisciplinaire
- L'ouverture aux membres du DIM
- La qualité du partenariat (co-)porteurs et partenaires

4. Versement de la subvention, suivi, reporting financier et rapport scientifique

- Les modalités de versement de la subvention sont précisées par le CNRS quand le CNRS est le bénéficiaire de la subvention, ou bien via une convention de reversement entre le CNRS et l'établissement bénéficiaire qui aura été choisi.
- Le montant demandé s'entend HT.
- Les bénéficiaires finaux ne sont pas autorisés à prélever des frais de gestion.
- Les dépenses éligibles sont celles engagées entre le 1^{er} janvier de l'année de la subvention utilisée pour financer le projet et la fin du projet.
- Le reporting financier est effectué par l'établissement gestionnaire selon des modalités définies par la DR4 du CNRS.
- Un rapport final portant sur les aspects scientifiques sera demandé au porteur du projet. En complément, en fonction de la nature et de la durée du projet, un ou plusieurs rapports intermédiaires d'avancement peuvent être demandés.